

**ASSEMBLEE NATIONALE**2 juin 2005

---

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par  
M. Vanneste, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la dernière phrase du troisième alinéa de cet article, supprimer les mots :  
« une décision de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Ces mots apparaissent inutiles.